

COMMISSION LOISIRS CHAMPIONNATS COMPETLIB

REGLEMENT SPORTIF – SAISON 2013-2014

ARTICLE 1 – QUALIFICATION DES EQUIPES

Pour participer aux championnats organisés par le Comité 44 de volley-ball, l'inscription des nouveaux et anciens adhérents doit se faire en remplissant :

- Demande de création et renouvellement de licence pour la saison en cours (une par joueur).
- Récapitulatif bordereau d'envoi accompagné des demandes de création et renouvellement des licences ainsi que du règlement (si vous êtes avec l'association volley détente 44).

Tout joueur évoluant sur le championnat ou la coupe loisirs 44 doit être en possession d'une **licence Competlib**.

ENVOYEZ LE TOUT AU :

<p>COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL Maison des Sports, 44, rue Romain Rolland 44100 NANTES</p>
--

Le club doit remplir le :

- Formulaire d'engagement en championnat et en coupe.
- Formulaire correspondant d'équipe (un par équipe) avec **la liste des joueurs de l'équipe**, elles seront conservées au Comité (contrôle ponctuel des joueurs et licences possibles en cours d'année).

Tout joueur d'une équipe ne peut plus faire partie d'une autre équipe dès lors qu'il a effectué trois matchs avec son équipe d'origine.

Ne peuvent venir renforcer une équipe : joueurs non licenciés et joueurs évoluant dans une poule supérieure à celle à renforcer.

Tout joueur participant à une rencontre doit justifier son identité par sa licence ou sa carte d'identité (si son identité ne peut être confirmée, l'équipe adverse pourra s'opposer à sa participation au match). Il doit aussi avoir passé sa visite médicale.

Le championnat n'est accessible qu'aux licenciés de + de 18 ans.

Pour les joueurs évoluant en championnat civil, ils devront prendre une licence Competlib (47 €) dans le club loisirs si ce club loisirs est différent du club civil et figurer sur la liste de joueurs de l'équipe CompetLib.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

- Le championnat se déroule en 2 phases avec montée-descente à chaque phase. Un calendrier est établi et le suivi des rencontres est assuré par la commission loisir.
- Les règles du volley détente sont les règles de la FFVB (hauteur du filet à 2.43 m même pour les équipes mixtes).
- Les rencontres doivent commencer à l'heure indiquée sur les formules d'engagement, une tolérance de 15 mn étant acceptée sauf accord téléphonique. La transmission des feuilles de match au Comité doivent se faire dans un délai **de 7 jours** et de préférence par messagerie à l'adresse du comité (volleyloisir44@orange.fr).
- En cas d'impossibilité pour l'une ou l'autre équipe de participer au match, une nouvelle date sera fixée après accord des deux équipes, dans un délai de **15 jours** par rapport à la date établie au calendrier et une information devra être faite au Comité (par mail). Ces deux délais non respectés, entraîneront la perte du match à l'équipe recevante par forfait (sauf, évidemment, situation exceptionnelle ayant été signifiée par avance au Comité).
- Tous les matchs en retard devront être joués avant la fin de chaque phase de championnat.
- Toute nouvelle équipe intègre le championnat par la poule du bas de tableau.

COMMISSION LOISIRS CHAMPIONNATS COMPETLIB

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

Le championnat se joue en **6 contre 6**.

Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 25 points au tie-break avec deux points d'écart.

En cas d'égalité à 2 sets partout, le 5^{ème} set sera joué en 15 points au tie-break avec deux points d'écart.

Il est de la responsabilité des capitaines d'équipes (recevante et visiteuse) de vérifier la composition et l'identité des joueurs des équipes adverses.

Sur la feuille de match, inscrire :

- **Le numéro du match** – très important pour rentrer les résultats sur l'ordinateur.
- **Le nom de la poule** – très important aussi pour le même motif.
- **Le nom des équipes en présence.**
- **Le nom des joueurs avec le numéro de licence** (obligatoire).
- **Le résultat des rencontres.**

=> **Merci de veiller au bon établissement des feuilles de matches** (encore beaucoup d'oublis : N° de match, Poule, Nom d'équipes, Scores, Joueurs...), elles devront être renvoyées le **lendemain de la rencontre** par mail à l'adresse du comité (volleyloisir44@orange.fr) ou par courrier à l'adresse suivante (proscrire le recours au fax).

COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL
--

Maison des Sports, 44, rue Romain Rolland

44100 NANTES

(ceci pour mettre à disposition un classement actualisé en ligne sur le site fédéral).

TOUTE FEUILLE DE MATCH NON REMPLIE CORRECTEMENT PENALISERA L'EQUIPE RECEVANTE PAR UN MATCH PERDU 3-0

Finale du championnat :

- ½ finale **par tirage au sort**, match de classement et finale.
- les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart.
- Si 1 – 1 : set en 15 points secs – le premier à 15.

ARTICLE 4 – LES ARBITRES

- Le club recevant doit fournir l'arbitre.

ARTICLE 5 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

La commission loisirs est seule juge de l'application du présent règlement sur tout problème évoqué par une équipe dans la case remarque de la feuille de match (blessure, problème de licence, problème d'arbitrage...).

NB : toutes les informations sur le championnat et la coupe sont désormais accessible sur le site du comité :

<http://comite44volleyball.moonfruit.fr/>

La commission Loisirs

Marie-José PADIOLLEAU

Xavier SOMMER

Yannick TANGUY